

14 Place de la Fontaine 63210 OLBY Tél. 04.73.87.10.77 Fax 04.73.87.12.79` secretariat@olby.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE 2023/18

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU PRESBYTÈRE ET SON JARDIN

Le Maire de la commune d'OLBY:

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants, Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité avérée des lieux, d'interdire l'accès au site du presbytère et de son jardin à toute personne autre que les propriétaires et agents communaux dûment diligentés par le Maire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er:

Il est strictement interdit à toute personne de pénétrer sur le site du presbytère et de son jardin.

ARTICLE 2:

Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux élus et agents communaux dûment diligentés par le Maire

ARTICLE 3:

Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté, sera affiché dans la commune d'Olby.

ARTICLE 5:

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6:

Monsieur le Maire de la commune sus désignée, et la Brigade de ROCHEFORT-MONTAGNE sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Olby, le 23 février 2023

Le Maire, Samuel GAUTHIER

